

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

DG/AL
 Délibération
 n° DG54-301123

Sur convocations envoyées le quinze novembre deux-mille-vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le trente novembre deux-mille-vingt-trois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Présente	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	-
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Présent
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Excusé Pouvoir donné à Mme MAINE	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	-
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée Pouvoir donné à Mme ALTHAPÉ	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	-
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Excusée Pouvoir donné à M. LABAT	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné M. PATRIARCHE	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	-
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	-
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	-
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Présent
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Excusé Pouvoir donné à M. MARTIN	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASAUBON Jean-Philippe, Maire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	-
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	-

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

Représentants des Communes			
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à M. BALEIX	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	-
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Présente	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	-
Représentants des Établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à Mme LIPSOS-SALLENAVE	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée
Représentants du Département			
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	-
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	-

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	14 + 8	Votants	22

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur ; M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme LAPIEZ, Responsable du Pôle Archives et Mme DUARTE, Attachée de direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAINE.

SUITES DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pôle Archives

Le Pôle Archives du CDG64 exerce une mission facultative, mission confortée par la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016.

Le Pôle Archives, constitué comme tel depuis le 1er avril 2021 avec en moyenne 5 archivistes, est basé sur un principe d'au-financement.

Des archivistes diplômés apportent une réponse à l'obligation réglementaire des collectivités de garantir la bonne conservation de leurs archives au travers de 4 prestations facturées (état des lieux + 3 missions proposées).

115 collectivités (communes et EPCI) ont signé la nouvelle convention d'adhésion de principe issue du projet d'établissement de 2019.

L'activité du Pôle Archives depuis 2021 est détaillée ci-dessous :

Années	ETP	Jours d'intervention	Tarifs	Recettes directes
2021	4,6	610 jours	280 €/jour	165 752 €
2022	5,5	785 jours	305 €/jour	240 647 €
2023 (30/09)	4,1	619 jours	305 €/jour	189 685 €
2023 (prévision)		799 jours		245 425 €

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, 8 CDG proposent un service de mission d'archivage (les services des CDG 17 et 79 sont créés en 2023).

Les prestations divergent en fonction des CDG en fonction des modalités de recrutement ou des délais d'intervention, mais en termes de grille tarifaire, le CDG 64 se positionne sur une fourchette basse (tarifs des CDG néo-aquitains de 300 € à 360 €).

Au regard de la forte activité du Pôle Archives à effectif constant et d'un calendrier prévisionnel d'intervention jusqu'en 2026 du fait d'une programmation budgétaire pluriannuelle ou d'une maintenance récurrente, il nous faut également prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie notamment.

À cet effet, il est proposé une augmentation de 3 % sur les prestations 2024, soit :

- **315 €** par jour d'intervention (au lieu de 305 €)
- **435 €** par jour de formation des agents en collectivités (forfait de 3 jours) au lieu de 420€

Le tarif sera **de nouveau réévalué annuellement** afin de tenir compte de l'inflation.

Avec la perspective 2024 de proposer une **nouvelle mission dédiée aux archives électroniques**. Il s'agira d'un **accompagnement dans la gestion de leurs données aux collectivités ayant préalablement traité leurs archives papier**, prérequis obligatoire afin de tenir compte de l'évolution de la production documentaire (archives hybrides).

Il est proposé d'appliquer le tarif de **315 €** par jour d'intervention. Cette prestation s'articulerait autour de **2 jours sur site minimum** en fonction des collectivités (audit en début de mission + restitution de fin de mission) et de **jours intermédiaires qui pourraient être effectués au CDG via le cloud sécurisé (Nextcloud)** afin de travailler sur des arborescences figées (et non sur les fichiers).

Elle s'accompagnera d'ateliers autour de la structuration d'arborescences, du nommage des fichiers et de la gestion de la boîte mails.

Il est proposé de revoir la convention d'adhésion au Pôle Archives pour inclure cette nouvelle prestation (Mission 4). Pour les collectivités ayant déjà adhéré, un avenant sera proposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration

APPROUVE à l'unanimité l'évolution des tarifs selon les modalités décrites,

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer les avenants et les conventions avec les collectivités souhaitant bénéficier de ces prestations.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à PAU, 14 décembre 2023



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long